



## Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France

### Annexe 2 : Revue de Presse

Extraits de certains articles de Presse parus cet été suivis de 4 articles généraux (Canard Enchaîné, Le Figaro, Médiapart, Hydrauxois) sur la folle politique de destructions des moulins à eau et étangs en France.

#### 1- Ouest France 18 août 2022 Mme Marie-Hélène Moron

Article complet :

<https://www.ouest-france.fr/environnement/maine-et-loire-bassin-de-l-oudon-bien-vivre-en-anjou-denonce-un-desastre-ecologique-a91cd4ec-1d44-11ed-aad4-af04b598b667>

Extraits et citations :

**ouest france**  
Le Courrier de l'Ouest  
Marie-Hélène MORON  
Publié le 18/08/2022

**L'association Bien vivre en Anjou dénonce « un désastre écologique » dans le bassin de l'Oudon**

**Les rivières du bassin de l'Oudon, dans le nord-ouest du Maine-et-Loire, ne coulent plus. Les poissons meurent. L'association Bien vivre en Anjou dénonce « un désastre écologique pas seulement dû à la sécheresse » mais aussi aux travaux réalisés « au nom de la continuité écologique ».**

La Présidente de l'association écologiste Bien vivre en Anjou :

« Ils ont décidé, au nom de la continuité écologique la suppression des barrages des moulins, la suppression des clapets, qui permettaient, si besoin, de retenir une partie de l'eau sans la laisser filer à la mer et s'y perdre. Avaient-ils seulement conscience que l'on ne rattrape pas l'eau qui part ? Ils disaient qu'avec la disparition de ces obstacles, les poissons pourraient remonter plus facilement la rivière pour aller pondre (...) Comment un poisson remonterait-il une rivière quand elle est à sec ? »

#### 2 - Le Parisien 1<sup>er</sup> août 2022 Mme Elodie Cerqueira

Article complet :

<https://www.ouest-france.fr/environnement/maine-et-loire-bassin-de-l-oudon-bien-vivre-en-anjou-denonce-un-desastre-ecologique-a91cd4ec-1d44-11ed-aad4-af04b598b667>

Extraits et citations :

**Le Parisien**  
Par Elodie Cerqueira  
1er août 2022

**Sècheresse: quand un cours d'eau du Loiret, rendu à l'état sauvage, se vide peu à peu**

Un riverain :

« J'ai toujours vécu à Sandillon et j'ai repris l'exploitation de mes grands-parents, explique Vincent Bouin, agriculteur de 37 ans. Je m'y baignais, j'y faisais du canoé. De nombreux poissons y étaient pêchés .... Mais depuis le démantèlement des barrages, tout a crevé ! »



**hydrauxois**  
patrimoine - énergie - aménagement  
pour des rivières durables

**PATRI MOINE**  
Environnement



**FDMF**  
FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE

## **Sécheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France**

### **3- Ouest-France / Courrier de l'Ouest du 15 août 2022 (pas d'auteur mentionné)**

Article complet :

[https://saumur.maville.com/actu/actudet\\_-le-coudray-macouard.-le-thouet-etat-catastrophique-\\_9-5368867\\_actu.Htm](https://saumur.maville.com/actu/actudet_-le-coudray-macouard.-le-thouet-etat-catastrophique-_9-5368867_actu.Htm)

Extraits et citations :

**ouest  
france**  
15 août 2022

## **Le Coudray- Macouard. « Le Thouet : état catastrophique »**

Avec la sécheresse, de nombreux cours d'eau s'assèchent en France. Mais pour Ludovic Panneau, les aménagements décidés en 2012 sont responsables de l'assèchement du Thouet.

Le Président de l'AAPPMA locale (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) :

*« Il suffit de comparer le Thouet sur sa partie Deux-Sèvres, là où les ouvrages n'ont pas été touchés, et sur sa partie Maine-et-Loire où ces derniers ont été cassés. Dans le premier cas, le niveau d'eau est presque normal et reste complètement fonctionnel pour la faune et la flore, avec des zones où il y a encore entre 3 m et 5 m de profondeur. Dans le deuxième cas, nous sommes proches de l'assèchement total du cours d'eau »*

### **4- Le Courrier de l'Ouest 23 août 2022 (pas d'auteur mentionné)**

Article complet :

[https://saumur.maville.com/actu/actudet\\_-le-coudray-macouard.-une-odeur-de-poisson-pourri-\\_-5377430\\_actu.Htm](https://saumur.maville.com/actu/actudet_-le-coudray-macouard.-une-odeur-de-poisson-pourri-_-5377430_actu.Htm)

Extraits :

**Le Courrier  
de l'ouest**

Mardi 23 août 2022 05:07

**Le Coudray-Macouard. Une odeur  
de poisson pourri**

Le Président de l'AAPPMA constate une forte mortalité de poissons sur le Thouet une semaine après le premier article sur les niveaux du Thouet et indique après avoir pris des mesures du taux d'oxygène de l'eau :

*« Là où les niveaux sont au plus bas, c'est-à-dire où les barrages ont été démantelés, les chiffres sont dramatiquement bas. Les poissons y sont condamnés à mort. Là où ils ont été conservés(...) les chiffres sont très satisfaisants. »*



hydrauxois  
patrimoine - énergie - aménagement  
pour des rivières durables

PATRI MOINE  
Environnement



FDMF  
FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE

## Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France

### 5- Le Progrès 6 août 2022 M. Michel Kohler

Article complet :

<https://www.leprogres.fr/societe/2022/08/05/le-niveau-d-eau-du-rhins-assez-inquietant>

Extraits :



Citations de divers riverains :

Robert : « Il existait d'autres solutions efficaces plutôt que de détruire ce seuil, comme une échelle à poisson ou un contournement »

Philippe : « Les conséquences de la destruction de ce seuil se voient notamment en amont, car, en période de sécheresse la digue maintenait un niveau d'eau constant »

### 6- Le courrier de Mayenne aout 2022 article de Mme Justine Montauban

Article complet (indisponible à priori sur internet) :

<https://www.editouest.fr/editions/5414>

Extraits :



Citations d'un propriétaire de moulins :

« Ce processus d'assèchement a été fortement accéléré par la destruction des petits barrages... Ces retenues d'eau permettaient de maintenir un niveau minimum et de réguler en cas de fortes pluies. Avec l'abaissement de l'eau, il n'y a presque plus de poissons ».



## **Sécheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France**

Citation président d'associations de riverains :

« Ces retenues d'eau permettaient de maintenir un niveau minimum et de réguler aussi en cas de fortes pluies. Avec l'abaissement de l'eau, il n'y a plus de poissons, les berges se fissurent et il y a des éboulements (...) On voit bien la différence avec l'Erve, la Colmont, l'Emée ou le Treulon qui ont gardé leurs barrages »

### **7- Ouest France 31 août 2022 M. Gabin Chamereau**

Article complet :

<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/secheresse-sur-la-sevre-niortaise-les-ouvrages-assurent-le-maintien-des-niveaux-d-eau-84abfc5e-27a9-11ed-9284-3601a04f61d4>

Extrait :



## **Sécheresse : sur la Sèvre niortaise, « les ouvrages assurent le maintien des niveaux d'eau »**

Ardent défenseur des chaussées, vannes et autres moulins qui jalonnent la Sèvre niortaise, le Deux-Sévrien Jean-Yves Pougard plaide pour la préservation des ouvrages hydrauliques, qui seraient menacés. La sécheresse et les assecs lui donneraient-ils raison ?

Citation riverain :

« La simple observation de la Sèvre niortaise en amont de l'affluent de la Sèvre qu'est le Chambon, montre que le niveau « légal » de la Sèvre y est globalement maintenu. Et ce grâce à la « gestion collective » la plus rigoureuse possible des ouvrages hydrauliques des moulins du périmètre syndical de l'ASL ».

### **8- Ouest France 26 juillet M. Alexandre Colby**

Article complet :

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/meral-53230/pourquoi-la-riviere-l-oudon-en-mayenne-est-elle-a-sec-e12cdd86-044a-11ed-96d1-e951efc4fb01>

Extraits :



Citation du Président de l'association de Pêche de la commune :

« Une catastrophe pour l'écosystème, dont la cause principale n'est pas la sécheresse : le barrage du moulin est tombé. La retenue d'eau a cédé pendant le week-end et l'eau s'est écoulée rapidement, asséchant partiellement l'Oudon, en amont ».



**hydrauxois**  
patrimoine - énergie - aménagement  
pour des rivières durables

**PATRI MOINE**  
Environnement



**FDMF**  
FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE

## ***Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France***

### **9- Ouest France samedi 6 août M. Michel Coupard**

Article complet :

<https://www.ouest-france.fr/meteo/secheresse/secheresse-dans-la-manche-pourquoi-saint-lo-agglo-a-installe-un-barrage-provisoire-sur-la-vire-049978c8-14c3-11ed-97a4-c5b726af28ec.com>

Commentaires :

Après avoir détruits sur fonds publics 7 moulins ou petits barrages hydroélectriques en aval de la Vire ces 7 dernières années, et encore un au cours du mois de juillet 2022 qui réhaussaient les eaux et préservaient plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup> d'eau douce, **les acteurs locaux sont contraints en urgence en plein mois d'août de faire réaliser aux frais de la collectivité un barrage provisoire afin de « rehausser les eaux » pour alimenter en eau les populations locales...**

Ces « rachats destructions » de moulins producteurs ou petites centrales hydroélectriques ont non seulement asséché la Vire mais également détruit la petite hydroélectricité locale qui produisait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 3 000 personnes environ.

Les populations de poissons migrateurs dont ces destructions devaient permettre l'accroissement se sont effondrées progressivement à mesure des destructions opérées. 80 à 90% des aloses ont disparu en l'espace de 7 ans. Sècheresse, écologie, énergie, une catastrophe. Un dossier complet est à disposition auprès des associations locales.

Sur le même sujet l'article suivant :

### **10- La Manche Libre le 18 août 2022 Mme Aude Volny Anne (même sujet de la Vire)**

Article complet :

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1013139-tessy-sur-vire-l-eau-manque-les-moulins-et-barrages-aussi#:~:text=Soci%C3%A9t%C3%A9,cours%20et%20retenues%20d'eau.&text=Dans%20la%20salle%20de%20Tessy,de%20la%20situation%20hydrique%20actuelle.com>

Extraits :

## **🔒 Tessy-sur-Vire. L'eau manque, les moulins et barrages aussi**

**Société.** Propriétaires de moulins, agriculteurs, pêcheurs et élus sont désespérés face à la situation des cours et retenues d'eau.



**hydrauxois**  
patrimoine - énergie - aménagement  
pour des citoyens durables

**PATRI MOINE**  
Environnement



**FDMF**  
FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE

## **Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France**

### **11- Au nom de la « renaturation » ou de la « continuité écologique » on assèche aussi des étangs... quelques exemples...**

Ouest France 4 mai 2022

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/noyal-pontivy-56920/noyal-pontivy-l-association-les-amis-du-valvert-exprime-ses-regrets-face-a-l-effacement-de-l-etang-a5a00bf0-caf5-11ec-b0be-cafcdb0203d0>

« L'association Les Amis du Valvert ne veut pas voir disparaître cet étang. Ses membres craignent que cette réserve d'eau vienne à manquer en cas de sécheresse ».

Ouest France 8 juillet 2022 (assèchement 15 ha étang de plus de 400 ans...)

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/kerlouan-29890/a-kerlouan-les-habitants-donnent-de-la-voix-pour-sauver-l-etang-du-pont-95137ae2-fc73-11ec-b74f-9c7f5127ca93>

« Depuis l'assèchement de l'étang du Pont, une centaine d'habitants de Kerlouan, dans le Finistère, font part de leur incompréhension et de leur révolte »

Ouest France 16 juin 2021 (assèchement de Gourveaux 11 ha...)

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-gilles-vieux-marche-22530/dans-les-cotes-d-armor-ils-veulent-sauver-l-etang-de-gourveaux-a-saint-gilles-vieux-marche-2ff12e26-ce74-11eb-b861-c68adfb2de53>

« Après l'assèchement de l'étang de Gourveaux, dans les Côtes-d'Armor, il y a dix ans, la fédération de pêche veut raser la digue. Les membres de l'association pour la sauvegarde de l'étang réclament un moratoire de suspension des travaux à la préfecture ».

Destruction inadmissible de l'étang de Joudreville

<https://www.lorraineaucoeur.com/art-140/bloggers-lorrains-engages/destruction-inadmissible-de-l-etang-de-joudreville?stopblock=enquete>

« L'étang Roland Charrette connu sous le nom d'étang des Mineurs est aujourd'hui voué à disparaître en raison d'un excès de zèle administratif incompréhensible ».

<https://www.lepetitsolognot.fr/continuite-ecologique-et-preservation-des-etangs-le-ccas-prend-position/>

## Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France

### 12- Principaux articles généraux

19 août 2020

**Les secrets des sociétés d'auto-routes pour pigeonner encore l'Etat**

**Les agences de l'eau se battent contre les moulins**

*Le président du MacDem de retour*  
Macron va présenter un plan de relance...

**Le Canard enchaîné**

... pour Bayrou !

# Les moulins à eau condamnés au naufrage

Ils sont pris entre deux courants écologues : les premiers font sauter leurs barrages... que les seconds utilisent pour produire une électricité durable.

**L**E 30 JUIN, trois jours avant de quitter Matignon, Édouard Philippe a signé un décret destiné à accélérer la destruction des barrages des moulins, commencée il y a vingt ans par les six agences régionales de l'eau. Ce décret les autorise à « effacer » la majorité de quelque 60 000 retenues d'eau après une simple déclaration. Avec pour objectif de restaurer l'« état naturel » des rivières afin de permettre la « libre circulation » des poissons migrateurs (saumons, truites, anguilles...). Or, depuis Philippe Auguste, les digues des moulins sont privées.

Ce clin d'œil aux écologistes des villes, vainqueurs des municipales, indignes des écologistes des champs, qui dénoncent un attentat contre le patrimoine et un coup porté au tourisme vert. Sans compter l'antéantissement d'un potentiel hydroélectrique. Dans une question écrite adressée le 30 juillet à Barbara Pompili, la nouvelle ministre de la Transition écologique, le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur s'étrangle : selon ce décret, les destructions des digues des moulins seront désormais opérées « sans études d'impact ni enquêtes publiques ».

### Un filet de Bave

L'ambiance est tristounette, ce samedi 31 juillet, au Luge, l'un des deux bistros du village de Nuillé-sur-Vicoin (Mayenne). Il fut longtemps le rendez-vous des pêcheurs, qui venaient y acheter leurs fournitures. Mais, depuis une dizaine d'années, l'eau et le poisson sont devenus rares. A la sortie du bourg, le Vicoin ne mouille même plus les chevilles de ceux qui le traversent à pied. Avant, il formait un mini-lac où venaient s'ébattre les jeunes de Laval.

En moins de dix ans, 27 des 29 digues qui jalonnaient le cours d'eau depuis plusieurs siècles ont été détruites. Ordre de l'agence régionale de l'eau. « Nous avons essayé de résister, mais on nous a affirmé que c'était une décision de l'Europe », maugrée le tenancier du Luge. Dès lors, l'eau, qui n'était plus domestiquée par les retenues, s'est écoulée vers la mer. « Les gars de Paris, y z'avaient oublié que les rivières sont en pente », ricane un vieux pêcheur.

Parfois, les mêmes « gars » oublient le principe des vases communicants. En 2004, les agents de l'Onema (Office national de



l'eau et des milieux aquatiques) prescrivait la destruction des chaussées (les digues des moulins) sur la Bave, la rivière qui arrose Saint-Céré. La Bave s'est réduite à un mince filet. Les canaux de « la Petite Venise du Lot », qu'elle alimentait, se sont retrouvés, eux aussi, à sec. Il a donc fallu reconstruire une digue. Perte sèche : 200 000 euros.

### Borloo, l'écologiste puni

Mais que prescrit donc cette terrifiante directive européenne, à l'origine de ce tsunami, en « établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau » ? Son objectif est d'« assurer l'élimination des substances dangereuses ». C'est-à-dire engrais chimiques, pesticides, mercure, etc. Le terme « biodiversité » n'est jamais mentionné, et, surtout, elle est muette comme une carpe sur la liquidation des moulins. Pourtant, depuis 2006, plusieurs des agences régionales de l'eau, puis l'Onema, s'appuient sur cette bible pour démolir des « ouvrages transversaux ». Les fonctionnaires ont-ils mis du vin dans leur eau pour avoir une vision aussi troublée de la directive européenne ?

Lors du Grenelle de l'environnement, à l'automne 2007, Jean-Louis Borloo, mi-

nistre chargé de l'eau, avait pourtant insisté, comme avant lui Ségolène Royal, sur le refus d'une écologie punitive. Il faut, martelait-il, « gérer, aménager » les ouvrages, et ne les détruire qu'en dernière extrémité. Consigne réitérée en janvier 2010 dans sa circulaire portant « plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ».

Les patrons de l'Onema, devenu depuis l'Office français de la biodiversité (OFB), lui font illico une nageoire d'honneur, en prescrivant l'exact contraire. « Les solutions proposées seront préférentiellement l'effacement ou l'arasement, la gestion de l'ouvrage et, en dernière possibilité, l'aménagement de passes à poissons », stipule une contre-circulaire interne. Que pèse un ministre éphémère face à son administration ?

### Prime à la casse

Les défenseurs des moulins à eau ont dû se mouiller pour résister aux fonctionnaires zélés. En 2010, à Argentré (Mayenne), la propriétaire d'un moulin édifié sur la Jouanne est réveillée par le vacarme d'une pelleteuse venue défoncer son barrage. Elle se lève en sursaut et se plante face à l'engin dans une posture

digne de Tian'anmen : « C'est une propriété privée ! Vous n'avez pas le droit ! » Les démolisseurs ont reculé.

Après cette piteuse retraite est venu le temps du dialogue sonnant et trébuchant. Les négociateurs des six agences régionales de l'eau sortent leur chèque avant toute discussion. L'équation est simple : la destruction (subventionnée en totalité) ne coûte pas un radis aux propriétaires, mais aménager une passe ou une échelle à poissons (subventionnée pour moitié) leur sera facturé entre 100 000 et 250 000 euros sur le territoire de l'agence de Loire-Bretagne et jusqu'au double en Seine-Normandie. Nombre de proprios doivent donc se résigner à la destruction. Ils y gagnent en liquide mais y perdent leur plan d'eau.

### Les illusions des truites

Quelques collectivités entrent en résistance. Ainsi, pour éviter le massacre de son patrimoine, le département de la Sarthe subventionne les passes à poissons, de 400 000 à 600 000 euros par équipement. C'est cher... et inutile. En effet, le département de Maine-et-Loire, situé entre celui de la Sarthe et l'océan, a tenté, et gagné, un bras de fer avec l'agence régionale de l'eau en rejetant aménagement et destruction. Du coup, les barrages angevins continuent de bloquer l'accès des migrateurs, qui ne peuvent remonter la Sarthe et ses affluents. Les poissons nagent dans le ridicule. Et ils ne sont pas les seuls...

Même rigolade sur le Célé (Lot), le Grand et le Petit Morin (Seine-et-Marne), le Cher, l'Yonne, le Loir, etc. De nombreuses digues ont été détruites, mais d'autres subsistent en aval et bloquent le passage. Cette loi de la jungle aquatique cause des ravages. Les cormorans adorent se poster sur le bord des passes à anguilles pour les avaler toutes crues. Nul ne peut éviter que les infortunés poissons finissent en sushis pour prédateurs, car le cormoran est aussi une espèce protégée. Tragique.

### Et au milieu coulait une rivière...

Résultat : malgré la destruction de près de 6 000 barrages, le bilan du retour des poissons migrateurs est dérisoire. « C'était à prévoir. Nos moulins sont là depuis le Moyen Âge et n'ont pas empêché le poisson d'être abondant. De 1950 à 1984, l'anguille, qui pullulait, était même classée comme nuisible. Aujourd'hui, elle est en voie de disparition. C'est à cause des barrages ou des pesticides ? » fulmine le responsable d'une association de défense des moulins. Le sien risque d'être arasé à son tour, et il n'accueillera plus les gosses du village, qui viennent s'y baigner avec leurs chambres à air de tracteur. Sauf si le pouvoir devient plus coulant. Barbara Pompili nous assure vouloir « prendre connaissance du dossier » avant de se prononcer. L'Office de la biodiversité annonce pour bientôt « une gestion apaisée » avec « une démarche interministérielle » visant à la « conciliation ». Va-t-il redevenir beau, le débit de l'eau ?

Alain Guédé

### Gérer l'eau, un vrai pastis

**S**UR le terrain, six agences régionales dotées d'un statut d'établissement public se consacrent à la qualité de toutes les eaux : de source, de rivière, du robinet et même des stations d'épuration. Leur budget total (près de 13 milliards) fait saliver Bercy, d'autant que la logique des dépenses ne coule pas de source. Dans un rapport de 2015, la Cour des comptes leur reprochait de subventionner principalement les lobbys de pollueurs (syndicats agricoles et industriels).

Les agences de l'eau peuvent saisir la police de l'eau, qui est leur bras armé dans la

destruction des digues des moulins. Mieux que la matraque, elle use et abuse des amendes, qui s'élevaient jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Au sommet de la pyramide, l'Office français de la biodiversité (OFB), né en 2019, était censé coordonner les politiques. Mais il est - très mal - né de l'étrange fusion de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - devenu l'Agence française pour la biodiversité - avec l'Office national de la chasse. L'alliance des prédateurs et de leurs victimes, un coup d'épée dans l'eau ?

Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France

jeudi 3 septembre 2020 LE FIGARO

14

ENQUÊTE

Le Figaro 3 sept. 20

# Les moulins à eau, victimes du zèle écologiste de l'administration

Au nom de la lutte contre la pollution, les services de l'État systématisent la destruction des barrages des moulins à eau. Ils sont accusés de surinterpréter une directive européenne datant de 2000. Au cours de l'été, un décret a relancé la colère des propriétaires d'ouvrages hydrauliques plus que centenaires.



**ÉRIC DE LA CHESNAIS**  
plumedeschamps  
envoyé spécial en Mayenne

Le jeudi matin, le moulin de Michel Richard, situé sur la rivière du Vicoin, un affluent de la Mayenne en contrebas de Laval, est à l'arrêt. La rivière, parsemée de grosses pierres, ressemble à un oued. Il y a quelques années, on trouvait pourtant à cet endroit bucolique une retenue d'eau de plus d'un mètre. Elle faisait tourner la roue du moulin des Prés. Fin août 2014, cet ouvrage plus que centenaire a été détruit d'un coup de pelle mécanique, sur ordre de l'agence de l'eau de Loire-Bretagne. Aujourd'hui, Michel Richard regrette d'avoir signé avec l'administration une convention lui permettant d'arraser son barrage.

« J'avais un droit d'eau pour actionner mon moulin, explique le retraité. J'aurais pu installer une roue qui produisait deux fois plus d'électricité bas carbone, mais j'ignorais mes droits et j'ai fini par céder au bout de 50 réunions avec les fonctionnaires. Une pelleuse a détruit le pilier du barrage et posé ces blocs d'enrochement à la place pour contenir les flots, les jours de crue. Un coût de 130 000 euros dont 7 000 à mes frais. » Une décision qui résulte de la loi sur l'eau de 2006 et d'une directive-cadre européenne (DCE) datant de 2000 visant à améliorer la qualité de l'eau. Mais surtout d'une surinterprétation des textes européens par l'administration française, en l'occurrence la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique. Un zèle que le gouvernement a récemment décidé d'encourager puisque, le 30 juin dernier, avant de quitter Matignon, Édouard Philippe a signé dans la plus grande discrétion un décret simplifiant les procédures administratives. Il permet à l'agence de l'eau de continuer plus facilement l'arasement des barrages, sans faire d'enquête publique ou d'étude d'impact.

## Recours devant le Conseil d'État

De quoi sérieusement inquiéter les défenseurs des 60 000 moulins français et leurs riverains. « C'est un coup de grâce et un déni de démocratie. En passant d'une autorisation de destruction à une simple déclaration, on ne respecte plus le droit des gens ni le patrimoine de la France. Ces moulins existent depuis des siècles et leur droit d'eau a été conservé à la Révolution. On voudrait les effacer du jour au lendemain car ils empêcheraient la migration des poissons ou seraient source de pollution, c'est une vaste escroquerie, dénonce Alain Forsans, président de la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins (FFAMM). Lors des dernières réunions de notre groupe de travail au sein du ministère de la Transition écologique, rien ne laissait supposer qu'une telle décision serait prise dans notre dos. Cela va à l'encontre de la gestion apaisée de l'eau voulue par le gouvernement. Nous allons déposer un recours ces jours-ci devant le Conseil d'État. L'autre fédération, celle des Moulins de France (FDMF), va se joindre à ce recours ainsi que France hydroélectrique et l'association des riverains. D'autant que les moulins ont retrouvé une seconde jeunesse grâce au Covid-19. »

« Durant le confinement, des petits moulins se sont remis à produire de la farine, nous avons de plus en plus de demandes d'acquisition de ces ouvrages sur notre forum, remarque Alain Eysguen, président de la FDMF. Au-delà du patrimoine, ils assurent une micro-économie locale et représentent un outil pédagogique inestimable avec des visites ouvertes au public, ajoute l'ancien instituteur. L'administration sort un décret qui va compiler sérieusement la vie de ces propriétaires qui, s'ils

n'ont d'autres choix pour sauver leur barrage que de faire des investissements conséquents pour sauver les poissons migrateurs, risquent d'être en faillite avant même d'avoir fait tourner leur roue. »

« Nulle part, dans les textes européens, il est indiqué qu'il faille détruire des barrages pour restaurer la qualité de l'eau. Il s'agit d'un abus de pouvoir de l'administration, déplore André Quillier, le président de l'Association des amis des moulins de l'Orne. La loi de 2006 sur l'eau prévoit en effet que tout ouvrage doit être géré, équipé et entretenu par son propriétaire, mais en aucun cas arasé. » Un dialogue de sourds avec l'administration ! « La politique dite de restauration de la "continuité écologique" des cours d'eau fait partie des solutions recommandées, y compris à l'international et en Europe, pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau et enrayer l'effondrement de la biodiversité aquatique. L'eau stagnante est source de pollution, indique-t-on au ministère de la Transition écologique. On ne cherche pas à supprimer les barrages, mais à traiter au mieux les seuils, au cas par cas, en fonction des enjeux locaux écologiques mais aussi en termes de patrimoine et d'hydroélectricité... La suppression est souvent la solution la plus efficace d'un point de vue écologique et la moins chère pour le propriétaire », ajoute-t-on.

## Le dogme de la « continuité écologique »

Au total, sur les 15 000 barrages et seuils ciblés par l'administration, 4 000 ont déjà été détruits en France, soit une moyenne de 42 par département. Mais la Mayenne a pris de l'avance. « Avec plus de 150 seuils ou barrages déjà supprimés, soit trois fois plus que la moyenne nationale, nous faisons figure de département resté, remarque Paul-Henry de Vitton, le porte-parole de l'association des moulins mayennais. Deux rivières et non des moindres, le Vicoin et la Jouanne, ont vu la quasi-totalité de leurs barrages rayés de la carte. Du jamais vu en France ! » « Dans de nombreuses situations, en Mayenne comme ailleurs, il s'agit de seuils de petites tailles datant du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ne sont plus utilisés. Ils barrent les cours d'eau de manière importante et contribuent à leur réchauffement et à leur pollution », justifie Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ordonnateur de ces travaux.

Sur le terrain, ce dogme de la « continuité écologique » passe très mal, d'autant que les fonctionnaires chargés de le faire appliquer n'annoncent pas d'emblée leurs intentions finales. « À aucun moment les fonctionnaires des services de l'État et des représentants du syndicat de bassin du Vicoin au nom de la continuité écologique ne m'ont dit qu'ils allaient détruire mon barrage, insiste Michel Richard. Ils m'ont simplement expliqué qu'il fallait entreprendre des travaux de remise en état de la digue pour assurer la circulation des poissons et des sédiments. Au fur et à mesure des réunions, une cinquantaine au total, ils m'ont annoncé la couleur. J'ai fini par céder par lassitude et ignorance. »

Dans certains cas, quand les propriétaires sont tenaces et connaissent leurs droits, l'administration peut-être plus clémente. « On peut mettre en place des solutions alternatives : ouvrir et de vannes, passer à poisson ou rivière de contournement... », reconnaît Martin Gutton. Ainsi, le propriétaire du Bas-Coudray, sur le Vicoin, Jacky Portier, a-t-il pu sauver sa roue et son moulin « en raison de son activité touristique », confirme le haut fonctionnaire.

Une passe à poissons d'un montant de 171 289 euros a été installée pour contourner la retenue d'eau, avec une caméra pour compter les rares poissons qui remontent la rivière. L'investissement a été financé à hauteur de 75 %, par l'agence de l'eau, le reste du chantier a été acquitté par les collectivités locales. « Je ne comprends pas pourquoi l'agence Loire-Bretagne privilégie depuis 2009 la destruction des ouvrages hydrauliques au détriment de leur entretien, déplore Paul-Henry de Vitton. C'est de l'argent public gaspillé. Dans certains endroits, les passes à poissons s'ensuent et il faut les entretenir plusieurs fois par an, ce qui augmente la note. Ailleurs sur l'Erve, où un programme de 27 suppressions de barrages était prévu, nous avons pu nous défendre. La procédure d'enquête publique n'a pas été respectée. Mais qu'advient-il maintenant qu'elle n'est plus obligatoire ? », s'interroge-t-il.

« Je vois moins de poissons » Au ministère de la Transition écologique, où se trouve la direction de l'eau et de la biodiversité, on minimise le risque de tensions. « Nous sommes conscients que la mise en œuvre de cette politique suscite depuis quelques années de vives réactions, constate-t-on. Les préfets sont vigilants sur le maintien d'un dialogue responsable. Les dérives de la part des propriétaires ou des services doivent leur être signalées. »

Autre « déni » de démocratie dénoncé par les associations : le fait qu'elles ne siègent pas au comité des agences de l'eau, le bras opérationnel du pouvoir central. « Alors que le gouvernement communique sur la continuité écologique apaisée, il veut de publier un nouveau décret, lundi, qui exclut les représentants de moulins, d'étangs et les riverains des comités de bassin des agences de l'eau », justifie Pierre-François Champetier, président de l'association environnementale Hydrauxois, en faveur des rivières durables.

Au total, faire respecter la continuité écologique des rivières coûte cher. « En moyenne, l'effacement d'un barrage coûte 100 000 euros, sans compter les études de faisabilité, autour de 10 000 euros à chaque fois, mais aussi les ratés... La note finale risque d'être salée, soit un coût global de 2 milliards d'euros, pointe-t-il. Nous avons adressé une lettre au premier ministre, Jean Castex, avec une copie à la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili pour qu'ils prennent conscience de ces enjeux. »

Et pour quels résultats ? Le poisson n'est pas plus nombreux. « Je vois moins de poissons, regrette Didier, pêcheur habituel sur le Vicoin. En cas de crue, la rivière devient un torrent et quand il y a pu d'eau ils ne peuvent pas remonter la rivière. » Par ailleurs, certains batraciens, comme la salamandre tachetée, seraient en voie de disparition, car leur habitat, des zones humides latérales à ces retenues d'eau, est asséché. Si, par endroits, l'eau est plus transparente, les pollutions ont été déplacées en aval, affirme Christian Léveque, écologue et coauteur de l'ouvrage La Gestion écologique des rivières françaises. « La qualité de l'eau n'a pas été résolue par la continuité écologique, car elle n'a pas attaqué le mal à la racine, affirme-t-il. Enormément de points noirs subsistent, comme les stations d'épuration de première génération qui ne filtrent pas assez les eaux usées, les pollutions industrielles ou agricoles, sans oublier les hydrocarbures des parkings ou des routes qui se retrouvent avec le ruissellement des eaux de pluie dans les cours d'eau. Par ailleurs, la vision de certains écologistes qui pensent que tout ce qui est modifié par la main de l'homme doit être détruit aboutit à des erreurs et des aberrations. » Dans cette logique, un barrage construit par des castors sera conservé alors que celui bâti par l'humain sera détruit. Cherchez l'intrus !

Michel Richard (en haut), propriétaire du moulin des Prés, sur le Vicoin, un affluent de la Mayenne, près de Laval, constate les conséquences de la destruction de son barrage, il y a six ans : la rivière ressemble maintenant à cet endroit à un oued.

Patrick Cacheux a dû, pour conserver la digue de son moulin à Argentière, en Mayenne, situé sur la Jouanne, accepter la construction d'une passe à poissons qui contourne le barrage (à l'arrière-plan sur la photo).

ÉRIC DE LA CHESNAIS/LE FIGARO



La vision actuelle de certains écologistes qui pensent que tout ce qui est modifié par la main de l'homme doit être détruit aboutit à des erreurs et des aberrations

CHRISTIAN LEVEQUE, ÉCOLOGUE COLLECTION PARTICULIÈRE



**hydrauxois**  
patrimoine - énergie - aménagement  
pour des rivières durables

**PATRI MOINE**  
**Environnement**



**FDMF**  
FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE

## Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France



**MEDIAPART**

### L'ARRÊT DE MORT DES MOULINS FRANÇAIS

1 SEPT. 2020 PAR BERTRAND ROUZIES

Troisième plus important patrimoine du pays, avec des dizaines de milliers d'ouvrages pluriséculaires, le patrimoine molinologique hydraulique, traité comme un vulgaire « obstacle à l'écoulement des eaux », a vu son sort scellé, comme cadeau de départ empoisonné, par un décret d'Édouard Philippe écrit sous la dictée des lobbies écologistes et sous couvert d'écologie.



Moulin de Saint-André-de-Najac (Aveyron). Moulin à huile de noix et à grain, et petite scierie.  
© La Dépêche du Midi

[...]

Les moulins, dont les digues sont privées depuis Philippe Auguste, relèvent évidemment de la première approche. C'est à cela que le décret signé par Édouard Philippe (qui en veut décidément à nos barrages) le 30 juin dernier s'attaque, infligeant le coup de grâce à un patrimoine que les agences de l'eau, trahissant en cela leur mission de police de la ressource, s'évertuent à démanteler depuis deux décennies, comme le rappelle un article paru récemment dans *Le Canard enchaîné*. Une simple déclaration, sans études d'impact ni enquêtes publiques, suffira désormais pour anéantir la majorité des 60 000 retenues d'eau. L'argument avancé est d'apparence écologique : il faut restaurer l'état naturel des rivières afin de permettre « la libre circulation des poissons migrateurs », lit-on dans *Le Canard*. Argument étrange lorsqu'on sait que nombre de moulins, y compris les plus anciens, comportent des passes, chaussées ou échelles à poissons (qu'il convient d'entretenir et d'améliorer), et même argument suspect au regard de la politique des agences de l'eau, qui subventionnent intégralement la destruction des barrages de moulins et surfacturent aux propriétaires les aménagements pour les poissons, pour autant qu'il s'en trouve encore dans les parages.

Au vrai, il ne fallait pas attendre de l'ancien lobbyiste d'Areva une quelconque concession à la préservation de l'environnement. Ce décret, comme le soupçonnent les associations de défense du patrimoine molinologique, dont plusieurs siècles d'usage ont montré le faible impact environnemental et la qualité des services rendus aux économies humaines, est un formidable cadeau fait à une puissante coalition de lobbies, allant du BTP à EDF, en passant par l'agro-industrie des pesticides, laquelle a particulièrement intérêt à évacuer au plus vite, par des toboggans à lessivage – vrai nom des cours d'eau « libérés » et « renaturalisés » –, ses effluents mortifères vers la mer, éternel déversoir de notre inconséquence. Le mensonge premier, l'écotartufferie suprême consiste à tenter de nous faire croire qu'avec des pelleuses, on réensauvage une rivière en éliminant tout obstacle sur son cours, alors qu'une rivière naturelle vit et se déploie en fonction des obstacles, et que c'est l'observation même des forces suscitées par ces obstacles qui a inspiré aux hommes la création des moulins.

[...]

Pour lire cet article en entier cliquez sur le lien ci-dessous ou bien copier le et coller le dans votre barre de recherche





**hydrauxois**  
patrimoine - énergie - environnement  
pour des rivières durables

**PATRI MOINE**  
Environnement



**FDMF**  
FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE

**Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France**

# hydrauxois

patrimoine - énergie - environnement  
pour des rivières durables

08/08/2022

## Les casseurs d'ouvrages hydrauliques aggravent la crise de l'eau et de l'énergie

Crise de l'eau, crise de l'énergie : la situation dramatique que connaît la France montre l'erreur historique que fut la politique publique de destructions des seuils, barrages et retenues de rivières au nom de la continuité écologique. Mais le pire est que certaines administrations persistent dans le dogme, même face à la réalité crue des menaces existentielles pesant sur notre pays, menaces dont les experts disent qu'elles iront en s'aggravant. Nous appelons chaque acteur local à saisir dès à présent son député et son sénateur pour exiger du gouvernement une réponse claire en forme d'arrêt immédiat des destructions de barrages, chaussées et retenues, avec changement à 180° de la politique des ouvrages hydrauliques. Nous ferons pour notre part cette demande officielle aux ministres en charge de l'écologie et de l'énergie, assortie en cas de refus ou d'inaction d'une plainte pour carence fautive face au changement climatique et mise en danger des populations.



*Destruction des barrages de la Sélune, une folie en pleine crise hydrique, climatique et énergétique.*

Sur la Sélune, deux barrages EDF de réserve d'eau potable et de production d'énergie bas-carbone ont été détruits au prétexte de faire revenir un millier de saumons. [Des élus locaux se lamentent de ce choix](#) alors que le département de la Manche est en crise sécheresse comme tant d'autres.

Sur la Vire, on construit d'urgence des [barrages provisoires pour maintenir le niveau d'eau](#) et permettre le pompage d'alimentation des habitants, alors que l'administration et le lobby pêche ont massacré un grand nombre d'ouvrages de moulins et plans d'eau.

Sur l'Oudon, on se désole des assècs qui menacent partout et on déplore [la disparition de nombreuses retenues de moulins en Mayenne](#).



## **Sècheresse, écologie, énergie : la folle politique de destruction des retenues d'eau en France**

Sur le Dhuy réduit à [un filet d'eau chaude](#), les riverains se souviennent de l'époque des barrages et écluses qui garantissaient un lit large et profond toute l'année.

Cette destruction des barrages et chaussées avec assèchement des milieux associés (canaux, biefs, étangs, plans d'eau, retenues, lacs) s'est faite au nom d'une vision dogmatique de l'écologie affirmant qu'il faut revenir à la rivière "*libre et sauvage*", c'est-à-dire supprimer tous les aménagements humains qui entravent l'eau. Parfois, elle a été exigée par le [lobby de pêcheurs de truite et saumon](#), au nom de son loisir. Loin d'être limitée à une marginalité militante, cette vision est hélas largement partagée par le ministère de l'écologie, sa direction eau et biodiversité, ses administrations sous tutelle (agence de l'eau, office français de la biodiversité) et ses [experts engagés dans un naturalisme militant](#).

La destruction des ouvrages hydrauliques aggrave la crise de l'eau, car les études scientifiques montrent qu'en milieu tempéré (et non aride) comme la France, [le bilan des retenues est favorable](#) pour limiter les sécheresses et augmenter l'eau disponible, y compris en réserve incendie. Le bilan est aussi favorable en période de pluie, avec ralentissement et écrêtement des crues, prévention des risques les plus graves d'inondation éclair. Inversement, détruire des ouvrages et des retenues va [inciser les lits, réduire le remplissage des nappes](#).

La destruction des ouvrages hydrauliques aggrave la crise de l'énergie, car les barrages et les seuils peuvent produire une énergie locale, propre, bas-carbone et renouvelable. Là encore, la recherche scientifique a montré l'existence d'un [potentiel non négligeable de petite hydro-électricité](#), y compris sur [les seuils de moulins](#). Non seulement ce potentiel est bloqué par des instructions administratives lentes, hostiles et exorbitantes en exigence, mais on se permet de détruire des ouvrages producteurs en place, alors que le gouvernement appelle à des restrictions, prévient du risque de pénurie et [rouvre des centrales à charbon](#).

Nous sommes confrontés à une **crise de quantité**, et non pas seulement de qualité : quantité d'eau disponible, quantité d'énergie disponible. C'est donc une crise existentielle. Les événements comme les sécheresses de 2019 ou de cette année ne sont plus l'exception, mais vont peu à peu devenir la norme. Et à la sécheresse de l'été répond un risque élevé de pluies plus torrentielles aux autres saisons, avec les drames à la clé, et des coûts énormes. Vouloir "*revenir à la rivière naturelle de jadis*" dans ces conditions n'est pas seulement une [absurdité intellectuelle](#), c'est une mise en danger des populations. De même, l'énergie fossile [dont notre pays dépend encore à 70%](#) n'est pas inépuisable ; il y a déjà eu inflation forte en 2005-2007 (ayant joué un rôle dans la crise de 2008), il y a inflation forte aujourd'hui dans le cadre de la crise ukrainienne, cela n'ira pas en s'arrangeant. Ralentir la transition énergétique post-fossile dans ces conditions est un véritable suicide collectif.

Cette dérive est d'autant plus insupportable dans le cas des ouvrages hydrauliques qu'elle est [contraire aux lois votées par le parlement](#). La [loi sur l'eau de 2006](#) sur la continuité écologique demande des ouvrages gérés, équipés, entretenus (et non pas détruits). La loi [énergie et climat de 2019](#) expose que la petite hydro-électricité devait être mobilisée face à l'urgence climatique et écologique. La [loi climat et résilience de 2021](#) interdit la destruction de l'usage actuel et potentiel des ouvrages dans la mise en œuvre de la continuité écologique. En outre, le conseil constitutionnel a reconnu en 2022 que [le patrimoine et l'énergie hydro-électrique sont d'intérêt général et conforme à la charte de l'environnement](#).

Dès la rentrée, nous allons saisir les parlementaires et le gouvernement afin d'exiger un décret d'arrêt immédiat de toute destruction d'ouvrages hydrauliques. Et un changement complet de politique publique sur ces ouvrages, bénéfiques au vivant, à l'économie et à la société. **Nous demandons aux collectifs, associations et syndicats de saisir sans attendre leurs députés et sénateurs pour souligner cette urgence**, afin de nourrir la prise de conscience politique des erreurs dramatiques commises dans la gestion de l'eau et de faire pression sur le gouvernement pour des actes. Chaque riverain lucide doit s'engager pour protéger l'eau et développer l'énergie dont notre pays a besoin.